

MINISTRE DE LA SANTE,
DE LA SOLIDARITE ET DE
L'ACTION HUMANITAIRE

CABINET

DIRECTION GENERALE
DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL
CONSEIL DE SANTE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 2000-429 du 30 Décembre 2000
MSSAH/CAB/DGS/SMSCS, portant attribution
d'une indemnité de survie à l'enfant
LOEMBA (Marie Ange)
âgé de 02 ans

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT**



Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;
Vu la loi 021-89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique, instituant en son article 22 un Conseil de Santé auprès du Ministre de la Santé Publique;
Vu la loi 014-92 du 29 Avril 1992 instituant un Plan National de Développement Sanitaire;
Vu le décret N° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement;
Vu le décret N° 99-2 du 12 Janvier 1999 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
Vu la Circulaire N° 018/MEFB/CAB du 7 Janvier 2000 fixant les modalités d'exécution du Budget de l'Etat Exercice 2000;
Vu le Certificat médical en date du 28 Janvier 2000, du Docteur MC. NASSOGNE, Chef de Clinique dans le Service de Neurologie et Maladie Métabolique du Professeur SAUDUBRAY à l'Hôpital Necker - Enfants Malades, certifiant que l'état de santé de l'enfant LOEMBA Marie Ange nécessite une prise en charge de durée indéterminée;
Après agrément du Ministre de la Santé, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire;

DECRETE

Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au taux du SMIG Français, sera allouée mensuellement à l'enfant **LOEMBA (Marie Ange)** de nationalité Congolaise.

~~Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressée par la Paierie du Congo à Paris, durant la période des soins prolongés.~~

~~Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2000.

Par le Président de la République,

~~Déni~~
Dénis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de la Santé, de la Solidarité
et de l'Action Humanitaire,

~~Dr. Léon Alfred OPIMBAT.-~~

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,

~~Mathias DZON.-~~

AMPLIATIONS:

M.S.SAH.....	2
M.E.F.B.....	2
D.G.B.....	4
D.G.C.F.....	4
S.G.G./B.C.....	18
AMBACONGO/PARIS.....	2
PAIERIE CONGO/PARIS.....	2
SMS AMBAC/PARIS.....	2
INTERESSEE.....	2
ARCHIVES.....	4/42